

POURQUOI SEMBLE-T-IL SI DIFFICILE D'OBTENIR LA PAIX EN CASAMANCE ?

Par Bruno SONKO, Programme Manager

Cet article soutient que depuis le début de la crise casamançaise au début des années 1980 et nonobstant les nombreuses victimes, le gouvernement du Sénégal a multiplié les erreurs d'appréciation sur la texture de ce conflit, en écartant (volontairement ou de manière inconsciente) des possibilités de son règlement durable. Assurément, et tout le monde en est bien conscient, la paix ne s'obtiendra pas par la voie militaire. Fondamentalement, le dialogue et la négociation sont nécessaires. Toutefois, les modalités de ce dialogue ainsi que sa mise en œuvre concrète posent problème encore aujourd'hui et expliquent en grande partie les échecs dans la quête de la paix. Dans la recherche de solutions pour résoudre le conflit en Casamance, le constat que l'on peut faire est qu'il y a eu de nombreuses avancées, même si parfois, on peut avoir l'impression que celles-ci ne sont pas significatives. L'une des questions qu'il convient naturellement de se poser concernant les différentes médiations observées sur le terrain est la suivante : quelle est leur valeur ajoutée ?

Chaque jour, la presse sénégalaise en général et celle dakaroise en particulier affirment que la paix est proche et que la situation avance rapidement en Casamance. Pourtant, la réalité est tout autre. Sur le terrain, on constate une certaine lassitude et un découragement généralisé, sentiments qui n'arrangent personne en définitive. D'aucuns vont même jusqu'à dénoncer la prévalence d'intérêts claniques, de situations de rente (Marut : 2010)ii.

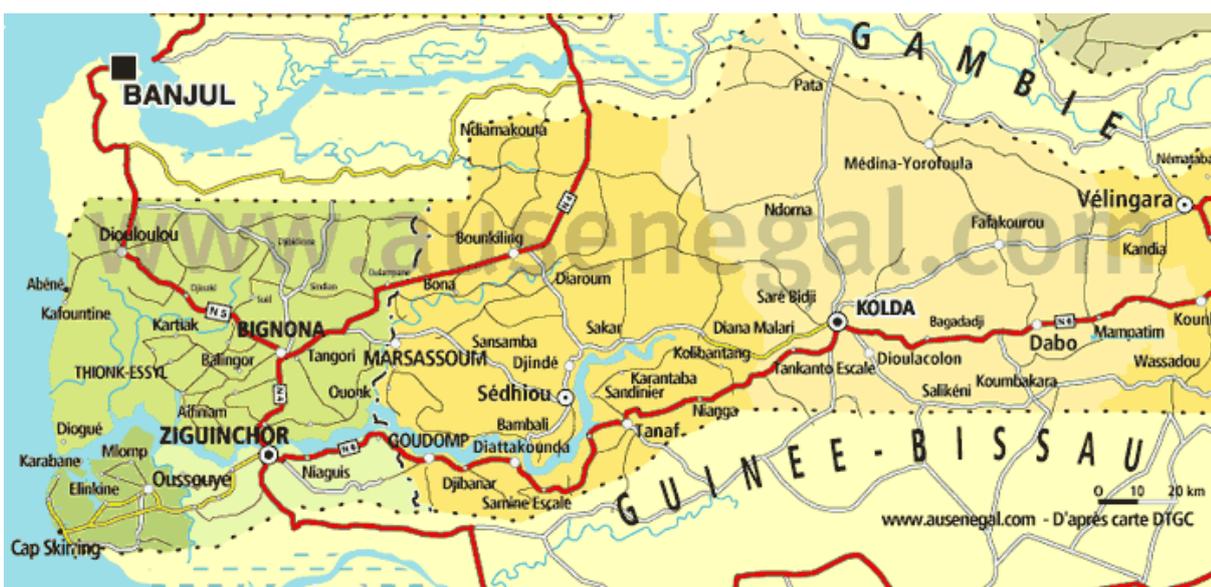
L'efficacité de la force se mesure dans sa capacité à réduire le désordre ou la violence, voire la simple menace ayant suscité la réponse de l'État. Dans le cadre des sociétés démocratiques, la forme que prend l'action de l'État face à la violence interne est de structurer les critères de la légitimité de l'action et son efficacité. En Casamance, l'expérience de l'implication militaire dans les pouvoirs civils pour le règlement des conflits internes n'aura pas, en définitive, produit le résultat escompté. L'armée sénégalaise a toujours hésité entre le modèle de la

contre insurrection et celui du droit interne qui ne lui donne guère d'opportunité d'agir. Les décideurs sénégalais ont favorisé l'adoption de mesures spéciales qui facilitent la répression et altèrent l'image des forces de l'ordre en Casamance. L'armée sénégalaise a toujours pensé et peut-être, le pense toujours, pouvoir agir seule et comme elle le veut, pour rétablir l'ordre en Casamance. La présence massive de troupes et d'unités spécialisées dans le renseignement confirment l'implication militaire dans une lutte antisubversive qui a dépassé le cadre institutionnel.

Cette contribution sera structurée autour des questionnements suivants : Pourquoi l'Etat sénégalais semble vouloir écarter ou interdire systématiquement toute médiation autre qu'étatique? Quelle appréciation peut être faite des différentes médiations observées jusque-là ? Quelle est l'influence des voisins du Sénégal (la Gambie et la Guinée-Bissau notamment) sur le règlement du conflit et quels sont les facteurs qui déterminent leur attitude dans ce conflit ?

LA POSITION INFLEXIBLE DU SENEGAL EST-ELLE JUSTIFIEE ?

Le gouvernement du Sénégal n'a de cesse de repousser toute implication étrangère dans le règlement de la crise casamançaise. Si à l'aune du conflit, la Gambie et la Guinée-Bissau furent associéesiii, aujourd'hui ce n'est plus le cas semble-t-il . Les raisons de ce revirement trouvent leur origine dans diverses causes. Dans l'appréhension de ce conflit, l'influence des voisins immédiats du Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau notamment, vaut d'être comptée. Dans la quête d'une paix durable, il serait sans doute opportun de réfléchir sur l'hypothèse que le conflit en Casamance n'a pas uniquement induit des dynamiques de désintégration, mais qu'il a également laissé persister des attaches importantes, à la fois internes à la région et entre cette dernière et ses voisins gambiens et bissau-guinéens. Pourquoi alors ne pas insister davantage sur ce qui rassemble les différents acteurs en présence sur le territoire et à ses frontières, plutôt que sur ce qui les divise ?



FAUT-IL COMPTER SUR LA GAMBIE POUR PARVENIR A LA PAIX ?

Les relations entre le Sénégal et la Gambie demeurent marquées par la logique de « crispation-décrispation », en toile de fond des enjeux de la traversée du territoire gambien par les populations sénégalaises : le désenclavement de la partie sud du Sénégal qui est une constante dans l'irrédentisme du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (Diop : 1992) constitue une question de souveraineté nationale pour le Sénégal, autant que le sont les importantes retombées financières du ferry gambien de Farafégné pour la Gambie (Sall : 1992). Avec l'émergence du conflit casamançais, les relations sont devenues plus complexes du fait de la question des réfugiés et celle des trafics du MFDC. Le Sénégal a souvent dénoncé le soutien que la Gambie apportait au MFDC en lui permettant de se servir de son territoire pour y mener diverses activités (trafics de chanvre indien, produits forestiers et armes) et surtout, en donnant l'asile à ses combattants.

Certaines analyses situent l'origine des tensions entre les deux pays lors de l'éclatement de la Confédération de la Sénégambie en 1989^{iv}. La crise casamançaise n'a fait qu'accentuer les tensions entre les deux pays. Le gouvernement sénégalais reproche aux autorités gambiennes de faire de leur territoire, une base de transit d'armes destinées aux combattants du MFDC. En outre, il est reproché à la Gambie d'héberger des membres influents du mouvement rebelle. Récemment^v, la presse a fait état d'une affaire qui a encore un peu plus, détérioré les relations déjà tendues entre les deux pays, celle de la découverte des armes iraniennes destinées à la résidence du chef d'Etat Gambien, Yaya Jammeh. En effet, une importante cargaison d'armes en provenance de l'Iran a été saisie au Nigeria en 2010. Ladite cargaison était destinée à la Gambie (plus exactement à la demeure du chef de l'Etat gambien). Or, lors de combats intenses ayant opposé les forces armées sénégalaises et les factions du MFDC, les autorités sénégalaises ont constaté que l'armement dont disposait le MFDC était très performant, ce qui a entraîné beaucoup de pertes en vie humaines côté sénégalais. Pis, à la suite d'enquêtes diligentées tant au niveau international que national, il s'est avéré que les douilles trouvées sur les dépouilles des soldats sénégalais provenaient d'armes iraniennes ou supposées livrées par l'Iran. Le Sénégal, après moult tergiversations, avait fini par rompre ses relations diplomatiques avec l'Iran. Des observateurs avertis de la scène politique sénégalaise ont vite fait de dénoncer le rôle trouble joué par la Gambie et n'ont pas manqué de demander au gouvernement sénégalais de rompre toute relation avec la Gambie : en effet, comment ces armes livrées par l'Iran au domicile du chef de l'Etat, se sont-elles retrouvées entre les mains des combattants MFDC ?

Que faut-il penser de cette situation ? Quelle attitude convient-il d'adopter ? Comment établir un climat de confiance entre les deux pays surtout depuis la chute de Yaya Jammeh ? Comment leur faire comprendre qu'il est de leur intérêt de travailler en étroite harmonie dans ce dossier hautement sensible ? Le besoin de comprendre la dynamique des relations diplomatiques sous régionales du Sénégal à la lumière de la situation qui prévaut en Casamance s'exprime ainsi avec force. Ceux qui appellent ardemment à une rupture nette avec la Gambie, avec tout ce que cela peut entraîner comme conséquences néfastes, se trompent et ne mesurent pas bien les risques encourus surtout pour les populations civiles. On a encore en mémoire les incidents survenus entre le Sénégal et la Mauritanie en avril 1989 (exactions commises sur les civils dans chaque pays). Or, les liens établis entre les populations de la Gambie et du Sénégal sont aussi étroits sinon plus encore. Il convient donc de faire le distinguo entre les positions officielles des Etats et leurs intérêts, qui certes, demeurent largement valables et les risques potentiels encourus par ces populations civiles s'il devait y

avoir une rupture nette entre les deux Etats. Quid de la situation en Casamance quand on connaît le climat de suspicion qui règne surtout de la part du Sénégal ?

Tout ceci nous amène à soutenir qu'il est de l'intérêt des deux Etats de collaborer étroitement sur ce dossier pour plusieurs raisons qu'il est aisé d'identifier. De prime abord, il est difficile aujourd'hui de bien mesurer l'impact que prendrait le conflit en termes purement sécuritaires pour les deux Etats, dans l'hypothèse où les forces du MFDC parvenaient à se structurer en véritable armée ? Il n'est pas certain que ce soit uniquement le Sénégal qui en pâtirait. O Faye (Faye : 1992) va plus loin lorsqu'il soutient :

La crise casamançaise ne se pose pas seulement en termes de dividendes économiques (devises, pétrole, main-d'œuvre qualifiée, infrastructures, etc.) et politiques à engranger. Elle renferme également des pièges pour les États gambien et bissau-guinéen. L'hypothèse d'une victoire du séparatisme armé signifie le prélude à l'éclatement de ces deux entités dont les zones frontalières sont rattachables à la région naturelle de Casamance...à la possibilité d'une remise en cause de l'intégrité territoriale des États gambien et bissau-guinéen, il faut ajouter l'éventualité de leur isolement diplomatique. Tout appui manifeste au séparatisme casamançais peut être mal apprécié dans un contexte international marqué par la multiplication des crises nationalistes. L'instinct de conservation et l'invocation du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation pouvant constituer autant de motifs de bannissement diplomatique de toute autorité investie de pouvoirs d'État et portée vers l'encouragement de forces irrédentistes.

La situation actuelle en Gambie avec la prise de pouvoir d'Adama Barrow n'est pas exempte de risques. Bien au contraire, quelques incidents sont apparus, surtout entre les ethnies diola et socé, durant la crise qu'aura connu la Gambie, notamment avec les tergiversations de Yaya Jammeh concernant son départ. De fortes tensions auront été notées entre les communautés diola et socé. Avant et après la chute de Yaya Jammeh, des incidents opposant ces deux communautés ont été signalés dans des endroits distincts. A bien y regarder, on peut subodorer que ces tensions peuvent avoir des conséquences néfastes tant au niveau interne qu'externe. Au niveau interne, lorsque Yaya Jammeh (qui est diola) a quitté le pouvoir en janvier 2017, les socés basés à Bandiana ont manifesté leur joie. Il y a eu des tensions entre diolas et mandingues. Idem dans le Fognyvi. Au niveau externe, beaucoup d'anciens militaires diolas de l'armée gambienne se sont réfugiés en Casamance. Ces militaires réfugiés en Casamance ont-ils emporté l'arsenal gambien avec eux comme le prétendent quelques journaux ? Nul ne sait exactement. Nul ne saurait dire avec certitude quelle pourrait être l'étendue de la menace que représenterait cette situation ni aussi quelle pourrait être la stratégie du MFDC si jamais cet arsenal militaire tombait entre ses mains. De plus la CEDEAO ne s'est guère montrée bavarde sur ce dossiervii.

Aujourd'hui beaucoup d'observateurs notent que la Gambie est divisée sur le plan ethnique ; d'aucuns ont souligné que tout comme Yaya Jammeh le faisait en son temps avec les diolas, le nouveau président gambien Adama Barrow (socé d'origine), a mobilisé les socés lors des élections législatives d'avril 2017. Après ces élections, il n'a pas semble-t-il, nommé des diolas à des postes clés au sein de l'administration gambienne. Les diolas, ont quant à eux, voté pour le parti de Yaya Jammeh (Alliance patriotique pour la réorientation et la construction/APRC) ; les peuls, pour le candidat du Congrès démocratique de Gambie (GDC), Mama Kandeh. Il n'est pas acquis que le départ de Jammeh va entraîner la paix en Casamance. Par contre, on peut émettre l'hypothèse que le président Barrow n'aurait pas intérêt à voir se renforcer le MFDC au risque de fragiliser l'Etat gambien. Récemment, il a

affirmé^{viii} qu'il ne soutiendra en aucune manière le MFDC. Cette position ne risque-t-elle pas de radicaliser encore plus le MFDC et ses amis issus des rangs de l'armée gambienne ?

LA GUINEE-BISSAU PEUT-ELLE AIDER A OBTENIR LA PAIX ?

L'analyse des relations entre le Sénégal et la Guinée-Bissau peut dans une certaine mesure se faire à travers le prisme de l'histoire. La Guinée-Bissau était une colonie portugaise. La lutte de libération nationale menée par le PAIGC d'Amilcar Cabral et la chute de la dictature portugaise en 1974, ont permis à ce pays d'obtenir son indépendance. Mais les pays frontaliers ont eu des attitudes différentes vis-à-vis du PAIGC et de sa lutte. Si la Guinée de Sékou Touré fut le repli stratégique du PAIGC, le Sénégal avait eu la mauvaise idée de soutenir le Front de libération nationale de Guinée-Bissau, le mouvement rival. Mal lui en prit ! (Sonko : 2004). Pays à tradition fortement lusophone, la Guinée-Bissau a toujours constitué pour le Sénégal, un obstacle à l'extension de la francophonie, et partant, au leadership revendiqué par le Sénégal dans ce domaine. Ce pays constitue aussi un lieu de passage de la contrebande, et surtout, un lieu de repli des séparatistes du MFDC, en raison des liens familiaux très forts qui unissaient les populations frontalières. Par ailleurs, l'appartenance du Sénégal à la zone franc alimentait la contrebande, notamment en provenance de la Gambie et de la Guinée-Bissau. Le Sénégal avait donc tout intérêt à ce que la Guinée-Bissau intègre cette zone franc. Les relations entre les deux pays sont souvent tendues. A titre d'exemple, l'ingérence de l'ancien Premier ministre bissau-guinéen Francisco Fadul (lorsqu'il fut nommé premier ministre en décembre 1998) appelant à l'organisation d'un référendum en Casamance était-elle une bonne entrée en matière pour le gouvernement par intérim qu'il dirigeait : à savoir, provoquer l'ire du voisin et non moins rival sans que cela ne prêche à conséquence. C'est là toute la subtilité des relations entre le Sénégal et la Guinée-Bissau : c'est-à-dire, durcir autant que possible le ton vis-à-vis du Sénégal pour avoir les faveurs des compatriotes, sans trop irriter le gouvernement sénégalais, qui peut toujours faire mal. Pour le Sénégal, comme le remarque fort bien Babacar J. Ndiayeix , le défi constant avec la Guinée-Bissau est le suivant : pérenniser une étroitesse des relations bilatérales qui réduit – à défaut de supprimer – toute marge de nuisance en Casamance.

...si les nuages ont maintenant disparu au plan bilatéral, il en va autrement à Bissau, avec la houle qui n'a cessé de balayer l'échiquier politique. Au point d'en faire une espèce de Triangle des Bermudes où les hommes d'Etat ou chefs de partis passent et trépassent. Et à quelle allure ? Depuis 17 ans, aucun Président élu n'a bouclé son mandat. En outre, trois chefs d'Etat-major des armées ont péri par le feu : les généraux Ansoumana Mané, Verissimo Correa et Tagme Na Wai. Enfin, la Saint-Barthélemy ou « nuit des longs couteaux » continue de faire rage dans le corps des officiers secoué par les assassinats et les arrestations. Il va sans dire que telles mœurs politiques ne présagent pas d'une succession constitutionnellement correcte. Une perspective chargée d'inquiétudes pour le Sénégal qui subit les pesanteurs de la mal gouvernance d'un pays qui constitue militairement (avec la Gambie) l'une des profondeurs stratégiques du Mfdc. Et au plan humanitaire, le sanctuaire prédestiné des réfugiés civils du conflit casamançais...

Une autre appréciation de la nature complexe des relations entre le Sénégal et la Guinée-Bissau nous est proposée par Ousseynou Faye (Faye : 2015) lorsqu'il évoque le spectre de la diplomatie de connivence. Selon cet auteur, les relations de voisinage forment un pan du

capital de liens diplomatiques dont la constitution fait partie intégrante de la construction de tout Etat. Pour le cas du Sénégal, les enjeux liés à l'établissement d'une diplomatie du bon voisinage ou d'une diplomatie du dialogue sont la préservation de la sécurité, la promotion du développement, le bénéfice de la renommée politique...La problématique de la sécurité est posée avec la circulation des réfugiés. Viennent se greffer à cette sorte d'angoisse, la peur de leur transformation en atout dans les négociations diplomatiques par les pays d'accueil et la crainte de voir une pareille instrumentalisation compromettre la résolution du conflit dans le sens voulu par l'exécutif de Dakar. En somme ce qui est redouté, c'est le recours par le voisin gambien ou bissau-guinéen à la diplomatie de connivence. L'agitation du spectre de la diplomatie de connivence est souvent prêtée aux dirigeants des Etats gambien et bissau-guinéen...Inscrite dans la longue durée ou même dans la moyenne durée, l'instrumentalisation de la rébellion casamançaise ne peut que relever du domaine tactique.

A l'heure actuelle, l'analyse des relations avec la Guinée-Bissau peut pousser à un certain optimisme. Depuis quelques années, force est de constater qu'il y a une normalisation des relations entre les deux Etats. Sur le dossier casamançais, des évolutions nettes sont remarquées et Bissau semble plus enclin à faire face aux factions du MFDC que par le passé. En témoignent les déclarations de Francisco Benante (ancien président du parlement et membre du PAIGC), questionné sur l'avenir des relations entre les deux pays, déclare :

« Comme autrefois, avant l'indépendance de la Guinée-Bissau, c'est la loi de la nature qui dicte ce qu'on doit faire. Le peuple sénégalais et le peuple bissau-guinéen sont frères...Qu'on le veuille ou non, le Sénégal et la Guinée-Bissau sont obligés de vivre ensemble...Dans l'entendement du PAIGC, les relations avec le Sénégal doivent être privilégiées...Il y a seulement eu un malentendu entre nos deux pays à un certain moment. Mais il n'y a jamais eu de ruptures de relations diplomatiques entre nos deux Etats ».

De plus, avec le temps, il semblerait que la présence du MFDC soit finalement devenue un facteur déstabilisant en Guinée-Bissau. A titre d'exemple, lorsque le gouvernement a tenté de limoger un commandant de l'armée accusé d'avoir vendu des armes au MFDC, cela a déclenché en 1998 - 1999 une guerre civile brève mais intense. Grâce aux efforts de paix régionaux, un semblant de paix a été rétabli en Guinée-Bissau, bien que la situation politique y reste précaire. La fin de la guerre civile a modifié le conflit que connaissait la Casamance, car la plupart des membres du MFDC ont été expulsés de Guinée-Bissau en 2000-01.

QUELLE EST LA VALEUR AJOUTEE DES DIFFERENTES MEDIATIONS ?

La médiation est une pratique qui vise à définir l'intervention d'un tiers pour faciliter la circulation d'information, éclaircir ou rétablir des relations. Ce tiers neutre, indépendant et impartial, est appelé médiateur. La définition de cette activité varie selon les contextes d'application. Néanmoins, des constantes existent à chaque fois qu'un tiers intervient pour faciliter une relation ou la compréhension d'une situation et des éléments de pédagogie et de

qualité relationnelle se retrouvent dans les pratiques de la médiation. Elle est particulièrement répandue en matière de résolution des conflits.

LES MEDIATIONS FORMELLES

Une médiation dite formelle signifie que celle-ci est approuvée par les différents protagonistes du conflit. En l'espèce, la question que l'on doit se poser est celle de savoir si l'Etat sénégalais et le MFDC ont mandaté des individus, des organisations, afin de mener une quelconque médiation. Depuis le déclenchement du conflit, de nombreux intervenants sont apparus pour entreprendre une médiation, avec des succès et des échecs. Sur la période la plus récente, L'Etat sénégalais, n'a semble-t-il, pas désigné un médiateur officiel dans le conflit casamançais. Même s'il s'en défend, l'on note sur le terrain des individus ou des structures qui s'activent pour aboutir à la paix et qui peuvent se prévaloir du soutien de l'Etat. A ce titre, notons les médiations menées par Sant' Egidio, une ONG catholique, qui semble-t-il, bénéficie du soutien financier des USA, celle menée par le GRPC (Groupe de Recherche pour la Paix en Casamance) de l'ancien ministre socialiste Robert Sagna ; et, à une moindre échelle, celle conduite par la professeure Amsatou Sow Sidibé. Parallèlement, le président Macky Sall a ses hommes de confiance, et un dispositif de renseignement qui lui rendent compte fréquemment.

Il convient aussi de souligner l'implication de la communauté internationale, notamment les USA et dans une moindre mesure, la France et l'Allemagne. Les USA sont semble-t-il, très confiants sur une issue heureuse du conflit ; ils estiment que Sant'Egidio fait preuve de pragmatisme en tenant compte du rapport de force ; ils s'investissent donc beaucoup dans le règlement du conflit (moyens financiers, voyages à Rome) et estiment qu'il y a des chances d'aboutir à la paix. C'est le même discours du côté de certains officiels sénégalais qui disent que ce n'est qu'une question de temps.... Est-ce à dire que l'Etat sénégalais maîtrise totalement les autres factions ? Il convient quand même d'être prudent parce que l'histoire récente de ce conflit nous apprend que très souvent, il y a eu de longues périodes d'accalmie avant que des événements ne remettent tout en question et que l'on ne retombe dans des troubles.

A noter aussi l'initiative menée par le GRPC du ministre Robert Sagna. Le GRPC effectue un travail intéressant, et maîtrise bien les différents enjeux, malgré les nombreuses critiques émises ici et là ; nul doute qu'il bénéficie du soutien de l'Etat sénégalais, mais pas autant que les démarches menées par Sant'Egidio. On peut donc considérer la position du GRPC comme celle en quelque sorte de facilitateur. Une des caractéristiques du groupe de Robert Sagna est qu'il fait la part belle à la tradition, en mettant en avant un pacte qui aurait été noué au début de la rébellion (Enoum ou Bougouf) ; ce pacte devrait être dénoué avec des gens qui soient initiés et capables de le faire. D'aucuns soutiennent a contrario que c'est de la pure mystification. La médiation ou facilitation entreprise par Amsatou S. Sidibé (facilitateur) semble en revanche plus problématique (politisation, encombrement, etc.) même si les motivations peuvent être pertinentes.

LES MEDIATIONS INFORMELLES

Plusieurs initiatives informelles pour aboutir à la paix peuvent être signalées ; il demeure difficile de les répertorier toutes ; c'est la raison pour laquelle quelques-unes seront mentionnées. Ainsi, il convient de mettre en exergue le rôle joué par l'Eglise dans la recherche de la paix, à travers les interventions du Cardinal et du Nonce apostolique, des évêques ou différents prêtres, qui entretiennent des relations étroites avec les représentants du maquis et qui surtout maîtrisent bien les enjeux de la crise. L'Eglise mise sur une stratégie d'influence et de sensibilisation viable à court terme, mais qui doit évoluer si elle veut être viable sur le long terme. L'Eglise considère qu'il faut dialoguer avec toutes les composantes du conflit. Toutefois, l'unité du MFDC demeure indispensable. Elle rejoint ici la position émise par Elinkine Diatta qui souhaite organiser des assises du MFDC, mais à l'étranger, sans aucune forme de menace de la part de l'Etat, et uniquement entre les membres du MFDC. L'Eglise estime enfin que cette unité du MFDC est possible malgré les antagonismes personnels.

QUE PEUT FAIRE LA SOCIETE CIVILE ?

L'implication de la société civile (plateforme des femmes, USOFORAL, SOS Casamance, RADDHO, etc.) demeure prégnante même s'il est difficile d'apprécier les résultats et même si parfois on a le sentiment que tout le monde est spécialiste de la Casamance. La première remarque qu'il sied de faire est la présence massive d'organisations de la société civile en Casamance, et de tout genre (associations, ONG humanitaires, groupements, etc.). En second lieu, il demeure encore difficile d'évaluer leur efficacité depuis le déclenchement de la crise ; troisièmement, on note un manque de coordination dans l'activité des organisations de la société civile impliquées dans la construction de la paix, situation qui occasionne assez souvent des doublons, voire des compétitions qui peuvent parfois constituer un obstacle à la construction de la paix. Dans le cadre du conflit casamançais, peut-on soutenir que les organisations de la société civile font partie de la «solution» ou, comme le prétendent d'autres, du «problème»?

Certaines études (Foucher : 2003) soutiennent que l'implication de la société civile dans le règlement de la crise en Casamance s'est faite de manière graduelle. A l'aune du conflit, ses interventions sont rares et souvent confuses. On peut citer notamment, l'implication d'organisations religieuses telles que, l'Association Nationale des Imams et la Coalition des Eglises et différents groupes ad hoc parmi lesquels, la Délégation des Cadres Casamançais Elargie. A vrai dire, les interventions de ces organisations dans la quête de paix n'ont pas, semble-t-il, suffisamment porté leurs fruits, ce pour diverses raisons (manque de confiance de la part des autorités, opportunisme, etc.). Toutefois, quelques avancées significatives ont pu être notées ici et là (différentes initiatives de la RADDHO), mais il demeure difficile encore aujourd'hui d'évaluer l'impact véritable de leurs interventions.

Quelles stratégies ou options convient-il de mettre en œuvre ? Quels enseignements peut-on tirer des différentes tentatives ou négociations antérieures ?

QUELQUES RECOMMANDATIONS

1. Pendant longtemps, les deux parties ont abordé le conflit en termes intransigeants, avec beaucoup de distorsion des faits, et tendaient à éviter le compromis, alors qu'au contraire la modération des revendications de chacun serait nécessaire à la négociation. Il faut être deux pour faire la paix : « soi-même et le voisin d'en face » ; seule une convergence des intérêts des acteurs en faveur d'une cessation des violences, pourra permettre la résolution du conflit. Si on prend l'exemple du conflit en Irlande du Nord, c'est surtout parce que la paix était devenue souhaitable pour les deux camps qu'elle a été possible : la violence ne disparaîtra pas en Casamance tant que les deux parties au conflit ne trouveront pas dans la paix, un intérêt commun.
2. De manière générale, les processus de paix nous enseignent que celle-ci est plus facile à obtenir, en présence d'un médiateur. Toutefois, ces processus soulignent que deux bonnes volontés et des médiateurs ne sont pas suffisants afin de fixer une paix durable. Il faut aussi un contexte, un climat et une culture de la paix dans la région. Ce n'est qu'avec la disparition des menaces provenant de toutes parts et l'émergence d'une réelle volonté de paix que celle-ci sera possible.
3. **Pour le gouvernement du Sénégal**, cela signifie qu'il doit assumer la négociation sans imposer des limites préalables. L'Etat ne doit pas être juge et partie, et partant, dicter des solutions, comme ce fut le cas lors des négociations de Foundiougne, au cours desquelles, l'on a voulu faire lire à l'abbé Diamacoune, un discours écrit par les autorités sénégalaises. « Quand on veut fermer la porte de la violence, il faut ouvrir la porte de la politique ». L'Etat sénégalais doit aussi, ainsi que souligné précédemment, mettre de l'ordre parmi toutes les initiatives entreprises afin d'avoir une bonne lecture de la situation. Autrement dit, il faut une unité ou une meilleure coordination, au niveau des initiatives de médiation. Il faut reconnaître que le président Macky Sall a fait beaucoup de concessions, notamment au groupe de Salif Sadio ; il faut faire attention au choix des hommes, éviter de politiser le dossier de la Casamance et ne pas se contenter de ce que disent les conseillers, car selon la formule célèbre, « les conseillers disent au prince ce qu'il a envie d'entendre ». Le processus décisionnel ou, les mécanismes par lesquels l'Etat nourrit et fonde sa décision, doivent être appropriés et pensés scrupuleusement, en tenant compte de tous les facteurs; la stratégie de l'Etat doit être validée et adaptée en conséquence ; l'Etat ou le décideur, doit aussi savoir que les groupes d'intérêt divers utilisent leur expertise comme expédient pour représenter leurs intérêts. L'Etat sénégalais doit ouvrir les yeux sur la spécificité et la diversité de la Casamance. C'est en ce sens qu'il faut se méfier des discours affirmant qu'il suffit juste de trouver une « sortie honorable » aux divers leaders du MFDC ; telle attitude conduirait à réellement sous-estimer les aspirations de ces leaders. C'est aussi dans cette optique que l'armée doit revoir son implication ou son approche dans le conflit ; les hommes de troupe doivent être mieux formés et mieux sensibilisés afin de ne pas reproduire certaines bavures.
4. **S'agissant du MFDC**, il faut accepter d'aller à la négociation en faisant des concessions pour lesquelles certains de leurs camarades sont morts et/ou sont emprisonnés. L'acceptation de cette situation, est à notre avis, l'une des possibilités pour arriver à une vraie rupture. Aussi, la phase de réconciliation nous semble indispensable. Le format nécessite encore réflexion et soutien de la part de l'Etat et de la communauté internationale. L'unité du MFDC est bien possible si l'on connaît bien les problèmes internes (Salif Sadio et Niantang sont du même arrondissement). Ensuite, il convient de

réfléchir sérieusement, sur le statut futur de la Casamance si cette première étape est franchie, et permettre aux casamançais de s'autogérer.

5. Dans l'appréhension du conflit casamançais, il est primordial de rompre avec certaines pratiques. Ainsi, une attention particulière doit être accordée au rôle des « élites » et des noyaux dirigeants, aux conditions socioéconomiques, aux institutions, aux conditions de financement des guerres civiles, à la circulation des armes. (Bertrand : 1996). L'accent doit donc être mis sur les frustrations identitaires collectives dans l'explication des phénomènes d'agressivité et la recherche des causes des guerres.
6. Dans le cas de la Casamance, la mise en œuvre d'une bonne stratégie de paix doit faire face à un certain nombre d'obstacles qui contribuent à atténuer sa portée. Si l'on procède à une comparaison avec le cas du Mali en prise avec la rébellion touareg, on se rend compte assez vite que l'attitude et la volonté des acteurs du conflit est un élément essentiel. Ibrahima B. H. Cissé (Cissé : 2006) le souligne fort justement lorsqu'il soutient que l'attitude des autorités maliennes a été déterminante, même si elles ont toujours défendu l'intégrité du territoire malien. Elles ne se sont pas contentées de rechercher des négociations avec la partie touareg, mais elles ont aussi sollicité l'intervention des pays voisins et de la France pour sortir de la crise. Tout le contraire des dirigeants sénégalais qui depuis le début de la crise, refusent toute internationalisation du conflit de peur qu'il ne débouche sur l'éclatement du Sénégal. En d'autres termes, les décideurs sénégalais ne sont toujours pas parvenus à se départir de la logique sécuritaire. Par conséquent, cette logique sécuritaire constitue un frein à tous les accords de paix qui ont été signés. En définitive, l'expérience malienne gagnerait peut-être à être reproduite, même si chaque État a une trajectoire spécifique. Comme l'affirme Cissé (Cissé : 2006), les dirigeants maliens ont d'emblée, installé des garde-fous autour de la stratégie de négociation en précisant ce qui est négociable de ce qui ne l'est pas. Ils se sont focalisés sur les domaines où un consensus se pose (unité nationale, intégrité territoriale, reconnaissance de la dignité de chaque communauté, démantèlement des groupes armés contestant l'autorité de l'État, intégration selon des modalités à définir de groupes armés dans l'armée républicaine, la non-démilitarisation des régions Nord et élaboration d'un plan d'urgence humanitaire avec les ONG.).

ANNEXES

Annexe 1 :

Chronologie des différents accords de cessez-le-feu et accords de paix entre le gouvernement du Sénégal et le MFDC.

- Le 31 mai 1991 : 1er accord de cessez-le-feu intervenant entre le gouvernement sénégalais et les séparatistes du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC).
- 8 juillet 1993 : 2ème accord de cessez-le-feu
- Le 8 janvier 1996 : premiers pourparlers de paix entre les indépendantistes et des représentants de la Commission nationale pour la paix.

- Le 26 décembre 1999 : à Banjul, un autre accord de cessez-le-feu est signé entre le gouvernement sénégalais et le MFDC.
- Le 30 novembre 2000 : une première rencontre entre le gouvernement et le MFDC est programmée pour le 16 décembre à Ziguinchor.
- 16 mars 2001 : Signature d'un accord de paix entre le gouvernement et l'abbé Diamacoune Senghor, secrétaire général du MFDC
- Le 24 mars 2001, le gouvernement et les rebelles se rencontrent pour « finaliser » l'accord de paix signé le 16 mars.
- Le 30 décembre 2004, un nouveau cessez-le-feu est signé entre le Ministre de l'Intérieur Ousmane Ngom et Diamacoune Senghor et une période relativement calme s'instaure, troublée par quelques attaques sporadiques.
- L'abbé Diamacoune Senghor meurt à Paris le 17 janvier 2007.
- 18 mars 2010 : Début d'une opération de l'armée pour démanteler les principales bases des indépendantistes du MFDC en Casamance

Annexe 2. :

Les principaux leaders du MFDC. Le MFDC – dont est issu le mouvement indépendantiste apparu au début des années 1980 – a été créé dès 1947 par des leaders casamançais tels que les Diolas Émile Badiane et Victor Diatta, Assane Seck ou Ibou Diallo et Édouard Diallo.

Abbé Diamacoune Senghor : leader charismatique, mort le 14 janvier 2007, à Paris ;

Sidi Badji : fondateur de Atika, la branche armée du MFDC, ancien caporal de l'armée coloniale et sénégalaise, mort en 2003 ;

Léopold Sagna : ancien caporal et second de Sidi Badji, mort en 2001 ;

Kamougué Diatta : ancien combattant et leader du front nord ; vit à Dakar ;

Salif Sadio : chef du front nord, installé près de la frontière gambienne ;

César Atoute Badiate : leader du front sud, près de la frontière bissau-guinéenne ;

Ousmane Niantang Diatta, front sud, remplacé par Lamine Kompass Diatta ;

Mamadou Nrumah Sané, installé en France depuis plus de 20 ans ;

Abdou Elinkine Diatta, basé à Ziguinchor ;

Jean-François Marie Biagui, leader du part politique MFDC, basé en France ;

Ansoumana Badji, basé à Dakar et Ziguinchor ;

REFERENCES

- Bertrand, Maurice «Vers une stratégie de prévention des conflits, Politique étrangère 62,1996 ;
- Cissé, Ibrahim H.B., La démocratie au secours de la sécurité : l'expérience malienne de la gestion du problème touareg est-elle transposable à d'autres crises africaines? (Buenos Aires: CAEI, 2006
- Diop, Momar Comba, « Le Sénégal et ses voisins », Dakar, Sociétés, espaces, Temps, 1992
- Faye, Ousseynou, La crise casamançaise et les relations du Sénégal avec la Gambie et la Guinée-Bissau (Dakar: Sociétés, espaces, Temps, 1992
- Faye, Ousseynou, « L'Etat du Sénégal et ses périphéries : le cas casamançais », Gorée Institute, 2015 ;
- Foucher, Vincent, « Pas d'alternance en Casamance? Le nouveau pouvoir sénégalais face à la revendication séparatiste casamançaise» Politique africaine, no° 91, 2003, 116
- Marut, Jean-Claude, « Les deux résistances casamançaises », in Le Monde diplomatique, janvier 1996, p27 ;
- Marut, Jean-Claude, « Le conflit de Casamance : ce que disent les armes », Karthala, 2010 ;
- Sall, Ebrima, Sénégal, Territoires, Frontières, Espaces et Réseaux sociaux , Bordeaux: CEAN, 1992
- Sonko, Bruno, Le conflit en Casamance, une guerre civile oubliée ?, CODESRIA Bulletin, Nos 3 & 4, 2004 Page 35, 2004

ⁱ A l'heure actuelle, il demeure difficile de chiffrer avec exactitude, le nombre de victimes occasionnées par ce conflit ; d'aucuns parlent de centaines, voire de milliers de victimes (une estimation faite par l'ONG OXFAM en 2007 et reprise par JC Marut parle de 5000 victimes en 2010, auxquelles il faudrait ajouter les quelques 6000 morts lors du conflit en Guinée-Bissau courant 1998-1999, lors de l'Opération Gabou), depuis le déclenchement de la crise en 1982 ; toutefois, l'on peut se fier à quelques estimations officielles tirées des déclarations de Papa Omar Ndiaye, directeur du centre national d'action antimines du Sénégal (Cnams), en juin 2012 « nous sommes aujourd'hui à 800 victimes par mines, et dans notre jargon, nous les appelons les personnes impliquées dans les accidents par mines

ⁱⁱ Voir ouvrage de JC Marut (Casamance : Ce que disent les armes) : En attendant, la corruption discrédite le MFDC aux yeux d'une population qui dans sa grande majorité vit dans la pauvreté. D'autant que cette corruption ne met pas fin aux violences. De nombreux protagonistes ne semblent pourtant pas prêts de s'en passer. Ni l'Etat sénégalais, prisonnier de son mode de gestion du conflit et qui n'a rien d'autre à proposer (en dehors de la répression). Ni certains responsables du mouvement, peu pressés de renoncer à leur rente : on est passé d'une logique du besoin à une logique rentière, dans laquelle le statu quo assure la reproduction de certains groupes civils ou militaires, que ce soit par l'économie de guerre ou par la corruption. Ce glissement a été favorisé par le manque de moyens matériels et financiers des rebelles, qui fait apparaître une rébellion pauvre. Mais aussi par un manque de repères et une faiblesse idéologique et politique qui les rend particulièrement vulnérables. C'est une différence majeure avec ce qui s'était passé dans le pays voisin où Amilcar Cabral avait su armer politiquement et idéologiquement les combattants du PAIGC.

ⁱⁱⁱ La Gambie et la Guinée-Bissau ont été garantes à plusieurs reprises de quelques accords de paix signés entre l'Etat du Sénégal et le MFDC

^{iv} Selon Wikipédia : La Confédération de Ségambie est l'union qui associa entre 1982 et 1989 deux pays d'Afrique de l'Ouest, le Sénégal et la Gambie, afin de promouvoir la coopération entre les deux nations, surtout dans le domaine des affaires étrangères et des communications internes. Il s'agissait notamment, pour le Sénégal, de désenclaver la Casamance, région du Sénégal méridional, partiellement isolée du reste du pays par le territoire gambien

^v Voir Jeune Afrique, 2 décembre 2010 ;

^{vi} Entretien réalisé avec Francis Mendy de Caritas Banjul, à Banjul en juillet 2017 ; F Mendy souligne que lors de l’accession au pouvoir de Yaya Jammeh, les gens pensaient que ce dernier était socé avant de découvrir qu’en réalité, Jammeh était diola. Selon lui, Jammeh mobilisait la communauté diola à chaque fois qu’il y avait des élections ; il a accordé la nationalité gambienne à beaucoup de diolas. Peu à peu, il a regroupé ses proches à Kanilai (sa région d’origine où vit sa mère notamment) et a commencé à cultiver les terres de Kanilai ; chaque hivernage, beaucoup de jeunes diolas allaient travailler dans les champs de Kanilai ; de même, dans les rangs de l’armée gambienne, beaucoup de jeunes venant de la Casamance y sont intégrés. En 2006, à la suite d’un coup d’Etat manqué, il nomme un chef d’Etat-major de l’armée diola pour la 1^{ère} fois (Lang Tambong Tamba). Par la suite, il nomme ses parents proches (des diolas) à tous les postes stratégiques de l’Etat gambien : renseignement, justice, garde présidentielle. Par ailleurs, des incidents ayant opposé diolas et socés ont été rapportés à Kafenda le jour de l’investiture d’Adama Barrow

^{vii} Voir le site de Africanews et celui de BBC : Les responsables de la force déployée en Gambie par la Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (Cédéao) ont affirmé le lundi 30 janvier 2017 avoir découvert des armes et munitions au domicile privé de Yahya Jammeh à Kanilai.

^{viii} Voir Xibar.net du 17 mars 2017 : « En visite en France, le Président Adama Barrow a accordé à Rfi une interview dans laquelle il reconnaît que Yaya Jammeh a encore des amis et de l’influence dans le pays. Dès lors, il demande que les forces de la Cedeao restent encore et que le Sénégal lui envoie plus de soldats. S’agissant d’éventuelles poursuites contre Yaya Jammeh, il affirme que personne n’est au-dessus de la loi, y compris l’ancien Président. Adama Barrow souligne par ailleurs que les rebelles du Mfdc n’auront aucun soutien de son régime, car déstabiliser le Sénégal, c’est déstabiliser la Gambie... ».

^{ix} Voir Seneweb.com, contribution de B. Justin Ndiaye, le 13 janvier 2012 .

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG
AFRIQUE DE L’OUEST
Sotrac-Mermoz Villa 43 BP : 25013 | Dakar-Sénégal
Téléphone : +221 33 869 75 19 | Fax: +221 33 824 19 95 | site web : www.rosalux.sn

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG

Les points de vues exprimés par l’auteur ne représentent pas nécessairement ceux de la Fondation Rosa Luxemburg.